



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 15 janvier 2025  
Salle du Conseil  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Mario Zanth, maire  
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1 (retard)  
Stephane Fournier, conseiller quartier 2  
Carl Grimard, conseiller du quartier 3  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6  
Trevor Stewart, conseiller quartier 7  
Diane Choinière, conseillère du quartier 8  
Pierre Voisine, Directeur général  
Monique Ouellet, greffière  
Karine McCulloch, greffière adjointe

**ABSENT:** Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h00.

**2. Reconnaissance de territoire**

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

**3. Moment de réflexion**

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2025-01**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**5. Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Aucune

**6. Réunion à huis clos**

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h01 et retournent dans la salle du conseil à 19h29.

**RÉSOLUTION 2025-02**

**Proposée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 11 décembre 2024

6.2 Dossier de ressource humaine

**ADOPTÉE**

Conseiller Kyle Cyr se joint à la réunion du conseil à 19h29.

**7. Résolution pour retourner en réunion ouverte**

**RÉSOLUTION 2025-03**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

**ADOPTÉE**

**8. Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

## **9. Annonces / Présentations spéciales**

Le conseiller Simon-Olivier Peladeau-Houle annonce le Carnaval de St-Pascal, du 21 au 25 janvier 2025.

Le conseiller Trevor Stewart annonce le Carnaval de Hammond du 5 au 9 février 2025, organisé par le Club Optimiste de Hammond.

La conseillère Diane Choinière annonce le Carnaval de Bourget, du 30 janvier au 2 février 2025.

Le conseiller André Lalonde annonce le 54e Carnaval de Clarence Creek, du 7 au 15 février 2025, organisé par le Club Lions.

Le maire Mario Zanth annonce les réunions publiques pour la révision des limites de quartiers. Il y aura trois réunions : le 22 janvier 2025 de 18 h à 20 h au Centre communautaire Bourget, le 23 janvier 2025 de 14 h à 16 h à l'aréna de Clarence-Rockland et le 23 janvier 2025 de 18 h à 20 h à l'aréna de Clarence-Rockland.

## **10. Items du Comité plénier**

### **10.1 Items à considérer en réunion publique statutaire**

#### **a. Présentation du plan d'amélioration communautaire (CIP) par Sierra Planning and Management**

Jon Hack, directeur de Sierra Planning & Management présente un résumé du plan d'amélioration communautaire.

#### **b. Commentaires et questions**

Aucun membre du public n'est présent pour poser des questions ou faire des commentaires.

Suivant des questions, Jon Hack précise que toutes les zones commerciales de la ville sont éligibles au CIP, même si elles se trouvent en dehors de la zone prioritaire.

Suivant des questions, Julian Lenhart mentionne que l'administration devra évaluer la possibilité d'accepter des projets qui ont été commencés avant la mise en œuvre du CIP, mais qui n'ont pas été terminés.

#### **c. Rapport et recommandation**

Le plan d'amélioration communautaire finalisé sera présenté au conseil pour approbation à la réunion du 12 février 2025.

## **10.2 Délégations/Présentations**

Aucune

## **10.3 Pétitions et correspondance**

Aucune

## **10.4 Avis de motion**

Aucune

## **10.5 Rapports des comités/services**

Aucune

## **11. Rapport du comité plénier**

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

## **12. Items des membres du Conseil**

Aucun

## **13. Items par consentement**

### **RÉSOLUTION 2025-04**

**Proposée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 15 janvier 2025, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 11 décembre 2024

13.2 Réception du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Bibliothèque Publique de Clarence-Rockland du 19 novembre 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour décembre 2024

13.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 24 novembre au 21 décembre 2024

13.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 3 décembre 2024 au 5 janvier 2025

13.6 Résolution pour nommer un nouveau membre au comité consultatif pour le développement communautaire

13.7 Résolution pour appuyer la demande au Fonds régional d'investissement communautaire

13.8 Résolution pour approuver la nouvelle politique en matière de violence et de harcèlement et abroger l'ancienne

**ADOPTÉE**

***Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution***

***2025-04 :***

**13.1** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 11 décembre 2024 soit adopté.*

**13.2** *QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 19 novembre 2024, soit reçu.*

**13.3** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-98, 2024-99 et 2024-100, soient reçus et déposés en filière.*

**13.4** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 24 novembre 2024, au 21 décembre 2024, au montant brut de 1 569 256,84 \$, et montant net de 1 125 329,26 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

**13.5** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 3 décembre 2024, au 5 janvier 2025, au montant de 7 962 393,94 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

**13.6** *Entendu que Jacques Diotte a donné sa démission du comité en mai 2024;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil nomme Jason Manikkam pour combler le poste vacant au sein du comité consultatif du développement communautaire, effectif immédiatement.*

**13.7** *ATTENDU QUE les Comtés unis de Prescott et Russell acceptent les demandes pour le Fonds régional d'investissement communautaire ; et*

*ATTENDU QUE les fonds peuvent être utilisés pour appuyer les activités communautaires et culturelles dans la région de Prescott et Russell, telles que la création ou l'amélioration de carnivals, de festivals ou d'événements spéciaux ;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande au Fonds régional d'investissement communautaire pour la somme de 106 743,00 \$ afin de financer le Festival de Clarence-Rockland.*

- 13.8** *QU'IL SOIT RÉSOLU que la politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail adopté par la résolution RES2019-57, soit abrogé et remplacée par la politique sur la violence et le harcèlement attaché au rapport no PRO2025-001, effectif immédiatement.*

**14. Rapports des Comités/Services**

Aucun

**15. Règlements municipaux**

**RÉSOLUTION 2025-05**

**Proposée par** Kyle Cyr

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2025-01 visant à autoriser la signature d'un accord de transfert de paiement avec le ministère du Solliciteur général, Bureau du commissaire aux incendies, dans le cadre de la subvention pour la protection contre les incendies

15.2 2025-02 visant à confirmer la nomination de l'agent principal des bâtiments, des inspecteurs des bâtiments et des agents des normes foncières de la Cité de Clarence-Rockland

15.4 2025-04 visant à mettre en œuvre un système de sanctions administratives pour les infractions au Code de la route dans la Cité de Clarence-Rockland

15.5 2025-05 visant à autoriser la signature d'une entente avec le ministère du Procureur général et le ministère des transports pour les programmes d'application des sanctions administratives pour les systèmes de caméras

15.6 2025-06 visant à soumettre une application d'emprunt par l'émission de débentures pour un montant de 742,232.85 \$ envers le coût de divers projets d'immobilisations

**ADOPTÉE**

- 15.3 2025-03 visant à amender le règlement 2019-85, établissant les redevances d'aménagement**

Suivant des questions, Frédéric Desnoyers explique qu'un courriel a été envoyé à tous les développeurs pour leur fournir un échéancier. Il leur est demandé de

prendre connaissance de l'information disponible sur le site web de la ville et de soumettre leurs commentaires et questions avant le 14 février 2025. Ils peuvent également demander une réunion avec la ville.

Suivant des questions, Julian Lenhart mentionne que tous les développeurs qui ont travaillé avec la ville au cours de l'année dernière ou qui ont demandé un permis de construction au cours de la dernière année ont été ajoutés à la liste d'adresses électroniques. L'administration a déjà prévu de partager un résumé des commentaires avec le Conseil.

### **RÉSOLUTION 2025-06**

**Proposée par** Stephane Fournier

**Appuyée par** Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2025-03 visant à amender le règlement 2019-85, établissant les redevances d'aménagement, soit adopté.

**ADOPTÉE**

### **16. Règlement de confirmation**

#### **RÉSOLUTION 2025-07**

**Proposée par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyée par** Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2025-07, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 15 janvier 2025, soit adopté.

**ADOPTÉE**

### **17. Ajournement**

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 19h58.

---

Mario Zanth, Maire

---

Karine McCulloch, Greffière adjointe